



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2018-0007

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 4 septembre 2018 à 19h30 au 118, avenue des Cèdres à Brigham.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : DM 2018-0007

Nature et effets de la demande DM 2018-0007 :

Permettre l'implantation d'un garage déjà construit dans la cour avant sans empiètement dans la marge avant.

Identification du site concerné : L'emplacement visé est situé au 1572, chemin Magenta Ouest sur les lots 5 355 902 et 3 520 608 du cadastre du Québec (matricule: 5715-44-2145).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Brigham, ce 24 juillet 2018.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre, avocat